

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU JEUDI 06 NOVEMBRE 2014**

Date de convocation : 30/10/2014

Date d'affichage : 13/11/2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil quatorze, le jeudi 06 novembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU COUVREUR, Monsieur François OSMOND, Mesdames Nathalie FAGNEN, Nathalie GUESNON, Lydie OSMOND, Delphine ROULLEAUX, Monsieur Sébastien DUPARD et Madame Vanessa DAVID.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BRUNET.

Monsieur le Maire donne lecture des procès-verbaux des séances du 02 octobre et 16 octobre 2014 ; ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Personnel communal - besoin occasionnel
2. Création de deux postes d'adjoint technique territorial de 2e classe (ajustement durée hebdomadaire de poste suite à la réforme des rythmes scolaires)
3. Vente de terrain rue Éléonore de Faudoas.
4. Acquisition d'une réserve foncière parcelles section ZI.
5. Point sur la rencontre avec les associations.
6. Point sur les commissions.
7. Questions diverses.

I - PERSONNEL COMMUNAL - BESOIN OCCASIONNEL

Le conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3, alinéa 2 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour assurer l'entretien de l'atelier communal, de l'entretien de la salle polyvalente, et de la salle RAM CLSH ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

- Décide de recruter un agent non titulaire occasionnel, pour une période de six mois allant du 07/11/2014 au 06/04/2015 inclus, sur le grade d'adjoint technique territorial de 2^e classe afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de service de 6.00 heures, et de fixer la rémunération de l'agent par référence à l'indice brut minimum en vigueur.
- S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités de recrutement de l'agent et à conclure le contrat d'engagement correspondant ainsi que toute pièce utile relative à ce dossier.

II - **CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^E CLASSE (AJUSTEMENT DURÉE HEBDOMADAIRE DE POSTE SUITE À LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES)**

Monsieur le Maire précise que la réforme des rythmes scolaires a nécessité la modification du temps de travail des agents territoriaux. Deux agents sont concernés par une modification de plus de 10 % de leur temps de travail. S'agissant d'une diminution, les deux agents ont donné leur accord. Le comité technique paritaire devait être saisi au préalable pour avis, mais compte tenu que la prochaine séance du CTP aura lieu au 1^e trimestre 2015, le Centre de Gestion nous a suggéré de créer les postes en premier lieu, puis de saisir le CTP pour la suppression des anciens postes.

- **Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial de deuxième classe, afin d'assurer l'encadrement et la surveillance des enfants à la cantine, assister les enseignants pendant la classe, assurer la garderie et le service aide aux devoirs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de grade d'adjoint technique territorial de deuxième classe à temps non complet à hauteur de 21h04 min hebdomadaire soit 21.07'h/35h, pour assurer l'encadrement et la surveillance des enfants à la cantine, assister les enseignants pendant la classe, assurer la garderie et le service aide aux devoirs à compter du 1er janvier 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

- **Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial de deuxième classe, afin d'assurer l'encadrement et la surveillance des enfants à la garderie le matin et/ou le soir, assister les enseignants pendant la classe.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de grade d'adjoint technique territorial de deuxième classe à temps non complet à hauteur de 23h40 min hebdomadaire soit 23.66'h/35h, pour assurer l'encadrement et la surveillance des enfants à la garderie le matin, assister les enseignants pendant la classe à compter du 1er janvier 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

III - VENTE DE TERRAIN RUE ÉLÉONORE DE FAUDOAS

Monsieur le Maire rappelle que le Dr Alban LECLAIRE avait sollicité la commune pour l'acquisition d'un terrain dans le lotissement sis rue Éléonore de Faudoas en vue de construire une maison d'habitation à usage de cabinet dentaire (dans un premier temps) ; le lot n°16 cadastré section AB n°192 d'une contenance de 642 m², lui avait alors été proposé à 20.00 € HT le mètre carré, soit 12 840.00 € HT la totalité de la parcelle (délibération en date du 03/02/2014).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à vendre la parcelle cadastrée section AB n°192 d'une superficie de 642 m² pour un montant de 12 840.00 € HT, et l'autoriser à signer l'acte notarié chez Me Marie LEGENTIL, notaire à Canisy, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

IV - ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE PARCELLES SECTION ZI

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu le 22 octobre dernier de Madame Julia LALLEMAND acceptation de l'offre de la commune d'acquérir la parcelle cadastrée section ZI n°6 pour un montant de 83480.00 €.

Madame LALLEMAND a émis quelques souhaits en lien avec le futur usage du terrain.

Le conseil municipal répond, ne s'agissant pas d'un legs, il est difficile de s'engager sur ces souhaits. Néanmoins Monsieur le Maire rencontrera Madame LALLEMAND afin de lui confirmer

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée section ZI n°6 d'une superficie de 18 480 m² au prix de 83480.00 €, de l'autoriser à signer l'acte notarié chez Me Marie LEGENTIL, notaire à Canisy. Il précise que les frais notariés seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

Parcelle cadastrée section ZI n°5

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée section ZI n°5 d'une superficie de 2690 m² au prix de 4.50 € le mètre carré, voire de lui proposer un échange avec la bande de terrain dans le prolongement de la parcelle AB143 située aux abords de la rue du Général Rose (terrain longeant le « terrain de l'avenue »).

V – POINT SUR LA RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire fait le point sur la rencontre qui a eu lieu le samedi 11 octobre dernier. Les associations qui perçoivent une subvention de fonctionnement de la commune avaient été conviées pour échanger sur leurs projets.

VI – POINT SUR LES COMMISSIONS

Commission travaux

Monsieur Jackie JOUANNE présente un devis de l'entreprise GOUTAL d'un montant de 2900.00 € pour le changement de deux velux au cabinet du pédicure podologue. Un deuxième devis va être demandé. Il faudrait s'assurer également si on ne peut pas seulement changer le vitrage.

Chaudière logement sis 11 rue de Kergorlay

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil que des pièces de la chaudière du logement sis 11 rue de Kergorlay ont besoin d'être changées : clapet de soupape, vase d'expansion, et accélérateur. Il présente un devis de l'entreprise Julien Service d'un montant de 529.06 € HT. Le conseil municipal est favorable à la dépense.

Voirie

Monsieur Michel LEGOUPIL présente aux conseillers le programme de voirie 2015 qu'il va soumettre à la Communauté de Communes. Il précise au conseil la terminologie des revêtements en voirie : superficiel (enduit monocouche ou enduit bi-couche), enrobé (béton bitumeux) et points à temps (rattrapage de superficiel sur une petite surface).

Entretien de haies

Monsieur Michel LEGOUPIL souhaiterait que la coupe du bois dans la Vieille rue soit terminée. Il informe le conseil que la haie « derrière chez M. GOHIER » soit éparée.

Fuite d'eau au poste de relevage sis chemin de Rouxville

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil municipal qu'une fuite d'eau s'est produite au poste de relevage, environ 10000 m³. Le citerneau se serait affaissé et cela aurait cassé le tuyau. Monsieur le Maire précise qu'il va demander au Président du SMDEP un allègement sur la facturation.

Travaux devant le pré aux renards

Monsieur le Maire informe qu'il va contacter Monsieur VIOLETTE, des services du Conseil général, pour la pose du regard devant le pré aux renards. (S'agissant d'un cours d'eau traversant une voie départementale, les travaux incombent au conseil général).

Cimetière

Monsieur Michel LEGOUPIL signale qu'il manque du gravier à certains endroits ; il serait bon d'en réapprovisionner.

Salon d'esthéticienne

Madame Anita MARIE a demandé l'autorisation d'apposer un panneau pour signaler son salon d'esthéticienne ; elle souhaiterait que celui-ci soit plus visible. Il avait été envisagé la mise en place d'un panneau « à poser » sur trottoir, seulement ce n'est pas souhaitable pour des raisons de sécurité. Elle envisage de poser un panneau publicitaire sur la signalétique de la commune. Le conseil n'y est pas favorable, sauf à remplacer le mot « kiné » par celui de « esthéticienne », s'agissant d'un commerce et par rapport à la concurrence des autres commerces.

Madame Anita MARIE souhaiterait que le tuyau d'eau extérieur soit supprimé, l'installation n'étant pas protégée contre le gel.

Acquisition de l'immeuble cadastré section AA n°62

Monsieur le Maire informe le conseil avoir été sollicité par M. et Mme François VIARD pour rembourser les frais du diagnostic réalisé sur l'état parasitaire de l'immeuble ; le coût de ce diagnostic s'élève à 204.00 €. Monsieur le Maire propose au conseil de rembourser à M. et Mme François VIARD. Le conseil y est favorable.

Affaires scolaires

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe le conseil avoir été sollicité par Mme BOULAY, directrice de l'école, pour l'opération « distribution d'un fruit par semaine » à l'école. Cette opération est subventionnée à hauteur de 70%. Le conseil est favorable sous réserve que Mme BOULAY se charge du suivi de la partie administrative de la prise en charge financière par ...

Ordures ménagères

Monsieur François OSMOND informe le conseil qu'il existe des impayés sur la facturation des ordures ménagères.

Déchets verts

Monsieur François OSMOND rappelle qu'il y a 10000 tonnes de déchets verts en trop au SIVOM ; il faudrait réfléchir à une solution pour limiter nos déchets verts. Il informe que la commune de Canisy a déposé en 6 mois 7 tonnes de ces déchets ; en comparaison, la commune de Saint Gilles 34 tonnes, et celle de Saint Samson de Bonfossé 0 tonne. Il est vrai que, avant l'ouverture de la déchèterie à Saint Martin de Bonfossé, les déchets verts de la commune étaient déposés sur le site de la station d'épuration, sans aucune valorisation. A moyen terme, Monsieur François OSMOND estime que les dépôts au SIVOM vont devenir payants ; il paraît donc nécessaire de réfléchir à la valorisation de nos déchets verts.

Urbanisme

Monsieur Daniel VILLECHALANE informe le conseil que l'appel d'offres de la Communauté de Communes sur l'élaboration du PLUi a été lancé.

Il précise qu'il finalise le dossier du futur lotissement de la Perelle à soumettre au CDHAT.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Communauté de Communes - modification des statuts

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la décision prise le 21 octobre 2014 par le conseil communautaire de la communauté de communes de Canisy de créer un service des sports, des loisirs et de la culture.

De ce fait, le personnel nécessaire au fonctionnement de la Médiathèque intercommunale et à l'animation de l'équipement qui était confié par convention à une association conformément aux statuts communautaires relèvera d'une gestion directe de la Communauté de communes.

De même, les actions qui étaient également confiées par convention à l'Association « Office communautaire des sports, des loisirs et de la culture du canton de Canisy » relèveront également d'une gestion directe de la Communauté de communes.

Ces modifications entraînent des changements dans les statuts communautaires exposés comme suit :

Rédaction actuelle :

- **B 42 - Médiathèque intercommunale « L'Épicerie d'enfance », 10, rue Jean Follain à Canisy.**

Sont d'intérêt communautaire la gestion, l'entretien, l'amélioration et toute transformation du bâtiment. Le personnel nécessaire au fonctionnement de la Médiathèque intercommunale et l'animation de l'équipement sont confiés contractuellement par convention à l'association Bibliothèque Intercommunale du Canton de Canisy.

Rédaction proposée :

Sont d'intérêt communautaire la gestion, l'entretien, l'amélioration et toute transformation du bâtiment, le personnel nécessaire au fonctionnement de la Médiathèque intercommunale et à l'animation de l'équipement.

Des animations pourront être confiées à une association du territoire communautaire.

Rédaction actuelle :

- **C 1- Animations sportives et socio culturelles.**

Sont d'intérêt communautaire :

- les animations en faveur des jeunes, de la petite enfance à l'adolescence
- les actions portées par l'Association Office communautaire des sports, des loisirs et de la culture du canton de Canisy, pour ses objectifs fixés contractuellement par convention.

Rédaction proposée :

Sont d'intérêt communautaire :

- les animations en faveur de la petite enfance, des jeunes, de l'adolescence et de tous âges

Le conseil municipal est invité à donner un avis favorable sur les modifications des statuts de la communauté de communes telles qu'exposées, et autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Écoulement des eaux pluviales rue Abbé Bauchet

Monsieur Michel LEGOUPIL se déplacera pour évaluer le problème signalé par M. SURVILLE et

Mme CHAPELLE.

Réflexion sur les investissements 2015

Monsieur le Maire souhaite que le conseil réfléchisse aux projets d'investissement pour l'année 2015.

Monsieur le Maire informe que les projecteurs du stade devront être changés.

Accueil de la « classe cirque »

Monsieur le Maire rappelle que le cirque s'installera sur le terrain de foot le 05/01/2015 et qu'il convient de préparer les aménagements connexes (alimentation électrique, sanitaires). Monsieur Jackie JOUANNE est en charge du dossier.

Signalétique

Il est prévu que l'équipe des services techniques finisse la pose de la signalétique.

Illuminations de Noël

Les illuminations de Noël seront opérationnelles pour le vendredi 12 décembre, et cesseront le 5 janvier 2015.

Arbre de Noël des enfants du personnel

Le conseil municipal décide de renouveler le cadeau offert à chaque enfant des membres du personnel âgés de moins de 12 ans d'une valeur de 30.00 €. La manifestation aura lieu le mardi 16 décembre à 18h30 en mairie.

L'arrivée du Père Noël à Canisy est programmée au dimanche 21 décembre prochain.

Repas des anciens du dimanche 26 octobre dernier

Monsieur le Maire précise que les convives étaient ravis et remercie les membres du CCAS et les conseillers pour leur implication dans la réussite de cette journée ; il y avait une ambiance chaleureuse. Monsieur Daniel VILLECHALANE rappelle qu'il avait été question de porter l'âge des invités progressivement à 70 ans. Monsieur le Maire répond que cette éventualité sera soumise au CCAS qui fera une proposition.

Règlement et contrat de location de la SP

Monsieur le Maire souhaite que la commission des finances se réunisse pour établir un règlement intérieur de la salle polyvalente et un contrat de location.

Jeux enfants

Monsieur Sébastien DUPARD suggère de remplacer des jeux d'enfants ; certaines pièces sont défectueuses. Un diagnostic technique va être réalisé.

Poteaux incendie

Monsieur Sébastien DUPARD signale que deux poteaux incendie, celui de la ZA et celui à l'angle de la rue Saint Pierre et de la rue des Roques, sont à remplacer.

Agenda

Le 11/11/2014 : cérémonie de l'armistice, 9h40 rassemblement à Canisy pour un dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi de la messe à Soulles.

Le 22/11/2014 et 23/11/2014 : Fête de la Sainte Cécile orchestrée par l'Harmonie Municipale de Canisy : 22 novembre concert à Dangy, 23 novembre messe à 10h30 à Canisy.

Le 13/12/2014 : cérémonie de la Sainte Barbe à Saint-Gilles à 16h30.

Le 01/12/2014 : commission cadre de vie à 18h00.

Rien ne restant inscrite à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,

Jean-Marie LEBÉHOT	
Jackie JOUANNE	
Maryvonne LEFRANÇOIS	
Daniel VILLECHALANE	
Claude BRUNET	
Michel LEGOUPIL	
Sylvain LENGRONNE	
Claude CARAU COUVREUR	
François OSMOND	
Nathalie FAGNEN	
Nathalie GUESNON	
Lydie OSMOND	
Delphine ROULLEAUX	
Sébastien DUPARD	
Vanessa FINEL	